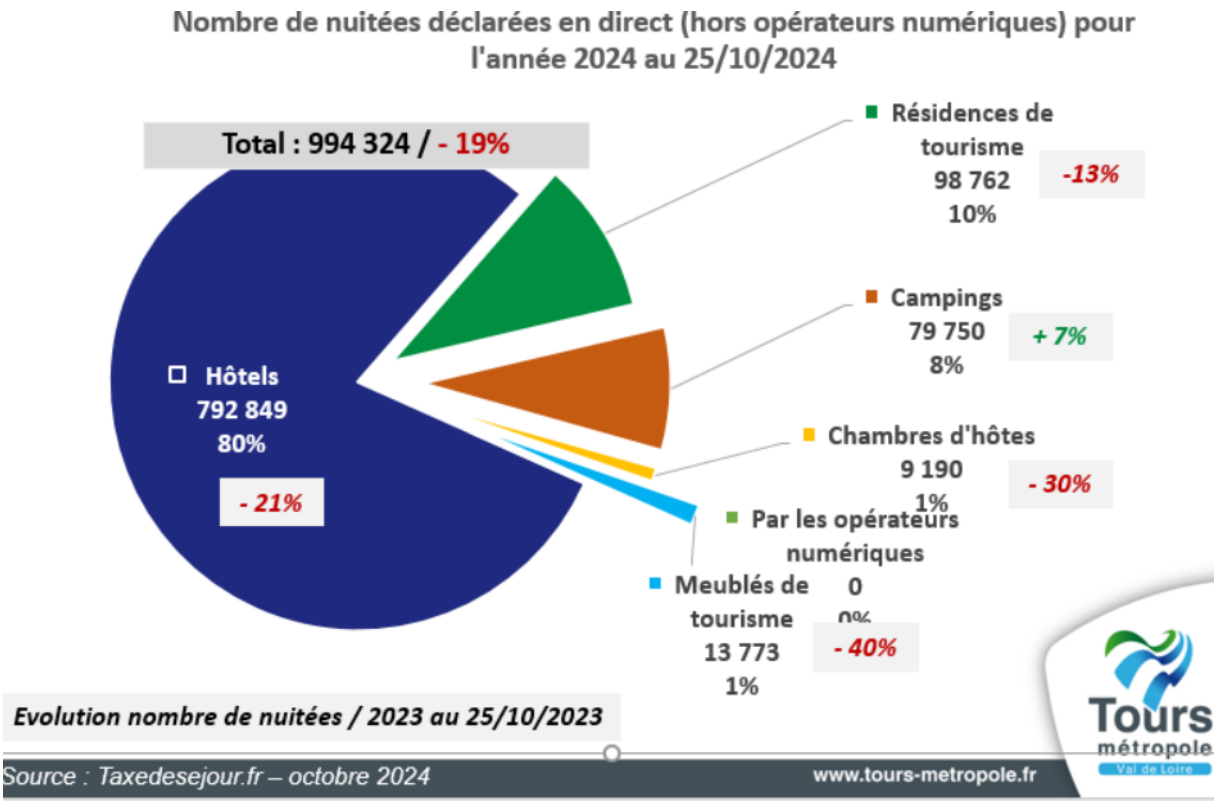
Compte-rendu
RENCONTRE AVEC LES HEBERGEURS
DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
5 novembre 2024, salle Jean Germain

Madame Savaton, Vice-Présidente déléguée au Développement touristique de Tours Métropole Val de Loire ouvre la séance et présente dans son propos introductif le Club de destinations et la coopération mise en place par les acteurs publics pour contribuer au bon accueil des visiteurs de notre destination.

1) Bilan de la saison touristique 2024

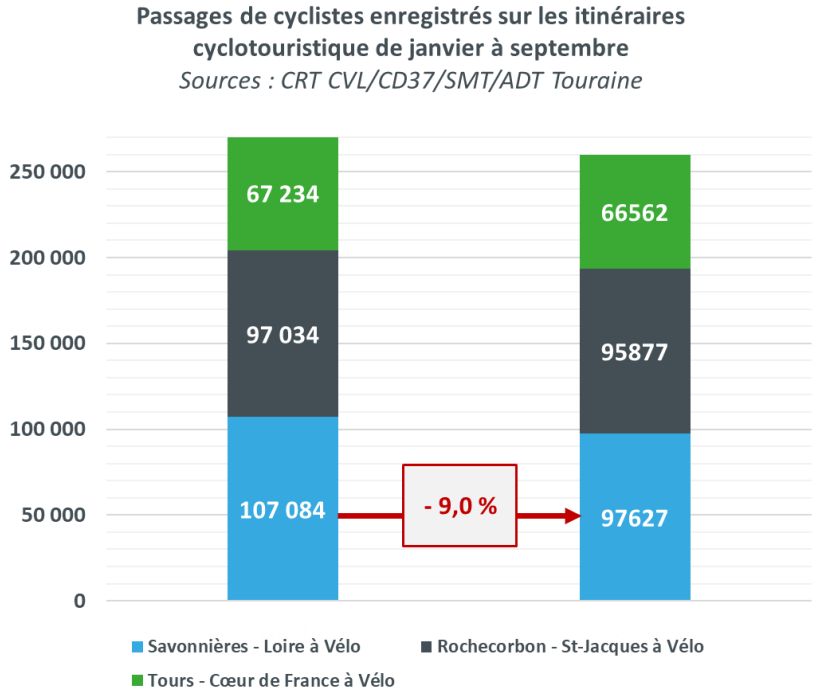
► Une saison en demi-teinte impactée par les JO



Le constat suivant est partagé avec les hébergeurs présents :
- Les JO n'ont pas été propices à la venue de la clientèle étrangère en Touraine y compris la clientèle de groupes. La crainte d'attentats et le « french bashing » autour de l'événement ont pu repousser ces clientèles.
- Les réservations, dans un contexte de météo dégradée, ont été tardives pour les Français et moindres en juillet ; septembre et octobre 2024 ont été de très bons mois.
- Les hébergements ont enregistré une baisse de l'ordre de 20 à 30.

De manière générale, ce sont les offres positionnées en entrée de gamme et en haut de gamme qui ont le mieux fonctionné.
L'année 2025 semble prometteuse en termes d'accueil de clientèles étrangères.

La fréquentation des cyclotouristes enregistre également une baisse, notamment liée à une météo largement défavorable.



2) Actions menées dans le cadre du schéma de développement touristique métropolitain 2023-2027

Parmi les actions réalisées dans le cadre de la politique touristique, figurent entre autres :

- la promotion du territoire à travers le financement par Tours Métropole Val de Loire de campagnes de communication, en complémentarité avec la Région et le Département ;

- l'accentuation du développement du cyclotourisme : aménagements cyclables structurants, équipements et services dédiés aux cyclotouristes ;

- un accompagnement des acteurs du territoire vers la transition écologique avec la labellisation « Destination Innovante Durable » (DID).

► 2.1. Campagnes de communication 2024

En plus de la campagne régionale d'image, Tours Métropole Val de Loire a soutenu la nouvelle campagne départementale orientée produits, avec un engagement fort de l'office de tourisme métropolitain aux côtés de l'ADT.



► 2.2. Aires d'arrêt cyclotouristiques



► 2.3. « Destination Innovante Durable »

Tours Métropole Val de Loire et l'office de Tourisme sont parties prenantes dans cette dynamique globale de territoire ayant pour objet le développement d'une offre touristique durable.
Cette labellisation obtenue en 2023 est pilotée par le Palais des Congrès de Tours. A ce jour, 15 destinations sont labellisées en France.

Il est souligné que le label Clef Verte qui s'inscrit parfaitement dans cette démarche constitue une étape significative pour les hébergeurs souhaitant s'engager dans une offre durable. A terme, Clef Verte pourrait être reconnu à part entière dans la labellisation DID, permettant aux hébergeurs labellisés de bénéficier de sa visibilité.

► 2.4. Chiffres clés et principales actions de l'Office de Tourisme

Les tendances observées en 2024 par l'OT convergent avec le 1er bilan de saison présenté.



- La bonne dynamique du tourisme d'affaires (+5,5 % de chiffre d'affaires) a permis de limiter la baisse du tourisme d'agrément dans l'économie locale.
- Les activités de l'office de tourisme liées à l'hébergement ont généré 10 000 nuitées en 2024 pour un chiffre d'affaires de 1,5 M€ dans les hébergements.
- L'office de tourisme métropolitain fédère 200 partenaires, avec des retombées directes estimées à 2,6 M€.

La présentation du large panel d'outils et de services proposés par l'office de tourisme (Guide du partenaire, commercialisation des différents « Pass », newsletters notamment) aux professionnels présents donne lieu aux suggestions et compléments d'informations suivants :
- Il faudrait former les prescripteurs pour améliorer les conseils apportés aux visiteurs.
- La possibilité donnée aux hébergeurs de vendre des « City pass, pass châteaux » par exemple est demandée, ce que propose déjà l'OT.
- Certaines éditions seraient à compléter par une version en Anglais ; un document présentant à quoi sert la taxe de séjour pourrait venir en appui de l'accueil des touristes dans les hébergements ; un plan gratuit de type sous-main est plébiscité.
- La prochaine Bourse d'échange départementale, organisée par l'ADT en réseau avec les offices de tourisme, se tiendra le 18 mars 2025 au Parc des Expositions de Tours. Les hébergeurs sont vivement invités à y participer.
- Il est demandé de sensibiliser la Ville de Tours à l'accueil des visiteurs en matière de stationnement : verbalisation à la 1ère seconde de dépassement de l'horodateur.

Les équipes de l'office de tourisme et de l'ADT se tiennent à la disposition des professionnels pour les accompagner dans leurs démarches d'amélioration de l'offre ou d'optimisation des moyens de communication/commercialisation.

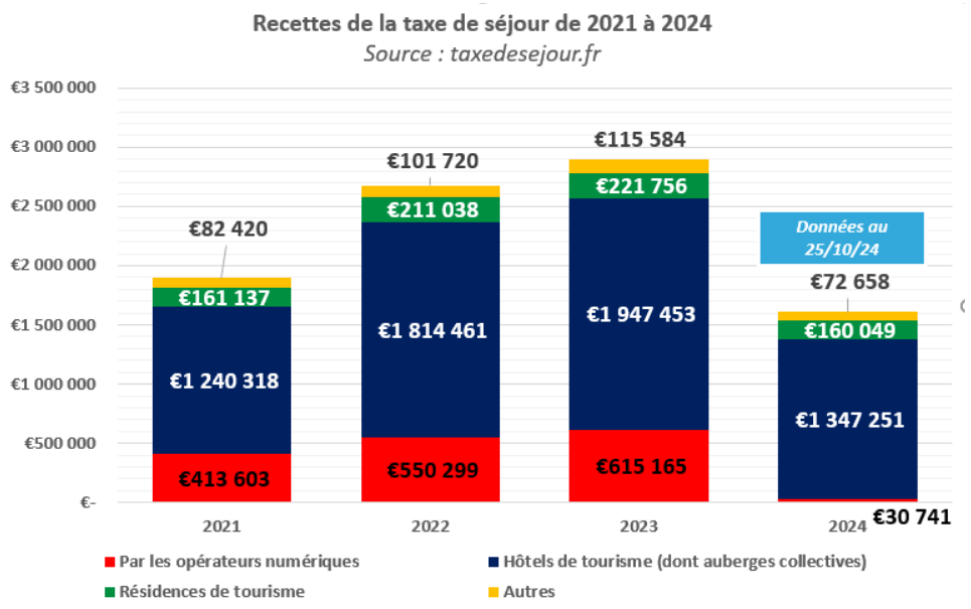
3) Taxe de séjour

► 3.1. Tarifs 2025 identiques à ceux de 2024

Catégories	Tarifs TMVL 2024	Taxe additionnelle départementale de 10%	Total cumulé
1.Palaces	4,60 €	0,46 €	5,06 €
2.Hôtels, résidences, meublés 5*	3,30 €	0,33 €	3,33 €
3.Hôtels, résidences, meublés 4*	2,50 €	0,25 €	2,75 €
4.Hôtels, résidences, meublés 3*	1,60 €	0,16 €	1,76 €
5.Hôtels, résidences, meublés 2*	1,00 €	0,10 €	1,10 €
6.Hôtels, résidences, meublés 1*, chambres d'hôtes	0,80 €	0,08 €	0,88 €
7.Campings 3, 4 et 5*	0,60 €	0,06 €	0,66 €
8.Campings 1 et 2*	0,20 €	0,02 €	0,22 €
9.Hôtels, résidences et meublés non classés	5% (plafonné à 4,60€)	+10% montant	5% + 10% montant

Il est rappelé que réglementairement les tarifs de la taxe de séjour de l'année N+1 doivent être votés par la Métropole avant le 30 juin de l'année N. Par conséquent, les tarifs présentés ce jour pour l'année 2025 sont identiques à ceux votés en 2024.

► 3.2. Répartition des recettes par catégorie d'hébergements



4) Services proposés aux hébergeurs

► 4.1. Encadrement des meublés de tourisme

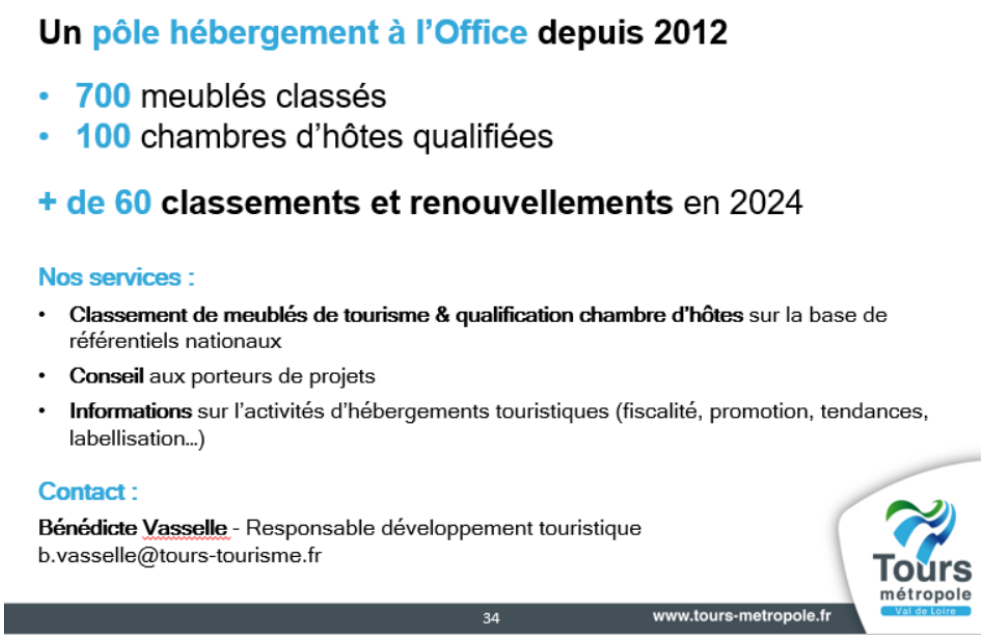
Les dispositifs existants sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire sont les suivants :
- les dispositifs règlementaires : limitation à 120 jours de la durée de location par meublé dans l'année ;
- les dispositifs d'identification et de simplification pour la déclaration des meublés : déploiement de Déclaloc sur les 22 communes en 2024.

Les mécanismes d'autorisation de changement d'usage, de zonage et de compensation n'ont pas cours dans les 22 communes de la Métropole.

Les précisions sur la fiscalité des meublés et la fiscalité des chambres d'hôtes sont à retrouver sur les sites internet suivants :
https://www.economie.gouv.fr/cedef/reglementation-chambres-dhotes
https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/meubles-de-tourisme

► 4.2. Classement des hébergements

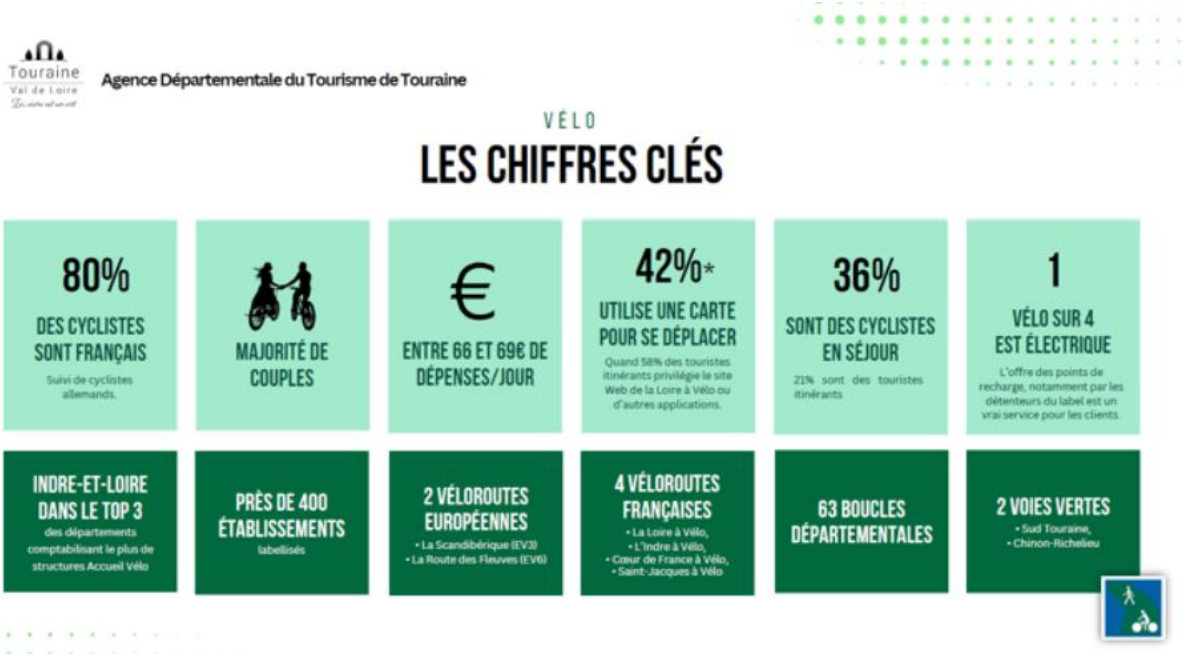
L'office de tourisme propose un service dédié et accompagne notamment les hébergeurs candidats au label « Clef Verte ».



► 4.3. Labellisation Accueil Vélo

La labellisation est un engagement important des professionnels vis-à-vis des clientèles qui empruntent les 4 principales véloroutes traversant le territoire de Tours Métropole Val de Loire.

Le pré-requis est une distance de 5 km entre l'hébergement / site candidat et la véloroute.



L'adhésion après obtention du label « Accueil Vélo » est de 200 € pour 3 ans. Les labels associés, « Loire à Vélo » et « Indre à Vélo » sont gratuits.

Contact à l'ADT :
Valérie NOBILLEAU – tél : 02 47 31 42 64 – accueil-velo@touraineloirevalley.com
www.tourainfopro.com

► 4.4. Soutien à l'emploi touristique

Tours Métropole Val de Loire met gratuitement à la disposition des professionnels / entreprises 2 plateformes qui peuvent être utiles aux hébergeurs touristiques :
- « Hub éco » : mutualisation de moyens – par exemple mobilier de seconde main - et échanges de bonnes pratiques ;
- « Agglojob » pour consulter des offres d'emploi et recruter des collaborateurs.

Contact Hub éco : www.hubeco.tours-metropole.fr
Olivia NGUYEN VAN KAHN - Direction du Développement économique
Tél : 02 47 80 11 92 – 07 87 78 83 32
o.nguyen-van-kahn@tours-metropole.fr

Contact Agglojob : https://agglojob.com/
Denis CHAREYRE – Direction du Développement économique
Tél : 02 47 80 33 07 – 06 26 70 75 83
d.chareyre@tours-metropole.fr